

APERÇU 2022

DES DROITS HUMAINS

AU CANADA

**RAVIVER L'ESPOIR
ET COMBATTRE
LES INJUSTICES**



**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



INTRODUCTION

Amnistie internationale s'inquiète de la dégradation de la situation des droits humains au Canada. Notre inquiétude se faisait déjà sentir avant la pandémie et persiste encore aujourd'hui. Les deux dernières années auront démontré à quel point les droits humains et la démocratie sont fragiles, non seulement dans le monde, mais au Canada également.

Amnistie internationale Canada francophone présente l'Aperçu des droits humains au Canada 2022, à l'occasion de la rentrée parlementaire fédérale et provinciale. En ce qui concerne le Québec, cela coïncide également avec la période électorale. L'Aperçu est destiné à tous les élu-e-s provinciaux et fédéraux, quelle que soit leur allégeance. Les droits humains sont l'affaire de toutes et de tous, et nous souhaitons que les personnes qui représentent les citoyens et citoyennes se sentent réellement investi-e-s de leur devoir de garantir et de faire respecter l'ensemble des droits humains pour toutes et pour tous.

Dans ce document, nous vous présentons 8 enjeux de droits humains qu'Amnistie considère comme particulièrement préoccupants au Canada et au Québec. Il y en a bien davantage. Cet outil n'a donc pas la prétention d'être exhaustif. Il permet d'évaluer le respect des obligations des gouvernements du Canada en matière de droits humains, relativement aux enjeux cités. Il propose également une série de recommandations tant à l'attention des partis formant les gouvernements que des partis formant l'opposition.

En période électorale, il constitue également un outil intéressant pour les candidat-e-s, leur permettant de se positionner et de faire valoir leurs points de vue et propositions en la matière.

Les années de pandémie que nous avons connues et continuons de connaître ne sont pas sans effet sur les droits humains, bien au contraire. Les inégalités et les injustices se sont davantage creusées.

Tout comme la pandémie, la crise climatique et la guerre en Ukraine ont des répercussions importantes sur les droits humains, ici comme ailleurs dans le monde. Il sera important pour tous les gouvernements du pays d'assumer leurs

responsabilités en ayant en tête ces impacts aujourd'hui comme pour les années à venir, et de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent pour garantir à la fois une démocratie vivante, dynamique, adaptée aux réalités du XXI^e siècle, et la réalisation des droits humains pour toutes et pour tous, alors qu'ils sont, de fait, de plus en plus mis en péril.

Nous demandons à tous les gouvernements du Canada de tout mettre en œuvre afin d'endiguer de telles idéologies. Garantir un filet social de qualité et réellement universel pour toutes les personnes habitant notre territoire en est certainement le meilleur moyen. La pandémie a révélé à quel point le désinvestissement chronique des dernières décennies avait créé des trous béants dans celui-ci, lesquels constituent de véritables obstacles à résorber équitablement cette crise. Au contraire, la fragilité de nos programmes sociaux a eu pour conséquence de créer encore plus de laissé-e-s-pour-compte. Plus de deux ans plus tard, pratiquement rien n'a été fait pour le réparer. Pourtant, pour faire face à l'urgence climatique qui s'intensifie à vitesse grand V, les protections sociales sont plus que nécessaires. Elles sont indispensables.

« La crise climatique est la plus grande menace pesant sur la survie de notre espèce et met désormais en péril les droits humains aux quatre coins de la planète¹. » Ainsi s'exprimait le Secrétaire général des Nations unies lors d'un discours en 2020. Qui en doute encore? Si certaines personnes s'évertuent à le nier encore, sans vergogne, il nous est difficile de penser qu'elles croient réellement ce qu'elles avancent.

Les changements climatiques et les désastres qu'ils causent sont le grand défi auquel il nous faut faire face. Seule une approche centrée sur les droits humains nous permettra d'y répondre adéquatement.

C'est dans cet esprit qu'Amnistie internationale Canada francophone recommande des actions dans huit champs d'intervention, lesquels constituent un seuil minimum d'engagement :

- 1 | DISCRIMINATIONS ET RACISME SYSTÉMIQUE page 4
- 2 | DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES page 8
- 3 | DROITS DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE page 12
- 4 | DROITS DES PERSONNES MIGRANTES À STATUT PRÉCAIRE OU SANS STATUT page 15
- 5 | ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DROITS HUMAINS page 18
- 6 | DROIT À LA SANTÉ ET PANDÉMIE DE COVID-19 page 20
- 7 | JUSTICE CLIMATIQUE page 22
- 8 | VENTE D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE page 26

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

L'Aperçu des droits humains au Canada 2022 d'Amnistie internationale Canada francophone est un outil servant à évaluer l'état des droits humains au Canada de manière globale et non exhaustive. Nous faisons le choix dans ce document de nous concentrer sur certains groupes parmi les plus vulnérables dont les droits fondamentaux sont brimés.

¹ Secrétaire général, « La plus haute aspiration : Un appel à l'action en faveur des droits de la personne », allocution faite devant le Conseil des droits de l'homme le 24 février 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2020-02-24/secretary-generals-remarks-the-un-human-rights-council-%E2%80%9Cthe-highest-aspiration-callaction-for-human-rights-delivered-scroll-down-for-all-english.

1 | DISCRIMINATIONS ET RACISME SYSTÉMIQUE

Le racisme systémique a des impacts sur la réalisation des droits humains dans toutes les sphères de la société, tel que le révèle l'Aperçu des droits humains au Canada 2022 d'Amnistie internationale Canada francophone.

Le racisme systémique représente l'ensemble de la structure sociétale, composée de lois, de politiques et d'institutions, maintenant un système d'inégalités et d'iniquités, qui n'est pas nécessairement intentionnel. Ce système inégalitaire et inéquitable privilégie ou opprime (selon) différents groupes de la société en fonction de la « race » qui leur est attribuée. Dans les faits, ces inégalités et iniquités accordent des privilèges aux personnes blanches et nuisent aux droits des personnes racisées, noires et autochtones².

Le racisme systémique est une réalité dans l'ensemble du Canada qui se manifeste notamment au sein de nos institutions, y compris au Québec. Néanmoins, malgré les multiples recherches menées, rapports publiés et événements tragiques qui en témoignent, le gouvernement québécois refuse de reconnaître son existence et d'agir.

PROFILAGE RACIAL

Le profilage racial est généralement défini comme une disparité raciale dans les arrêts et les perquisitions de la police, l'augmentation des patrouilles de police dans les quartiers où vivent des minorités racisées et des activités d'infiltration ciblant des groupes

ethniques particuliers. Il se manifeste dans de nombreuses villes au Canada, notamment à Toronto et Montréal, mais aussi à Kingston, Ottawa, Québec, Repentigny ou encore Vancouver, entre autres.

À Toronto, les personnes noires sont confrontées de manière disproportionnée aux interactions avec des policiers et aux recours à la force. En effet, ne représentant que 10 % de la population, elles sont ciblées par 39,4 % des cas d'usage de la force par la police³. Le 16 juin 2022, le chef du service de police de Toronto a reconnu, lors d'une conférence de presse, l'existence d'un racisme systémique dans les services de police et a, par la même occasion, présenté ses excuses⁴.

Les plaintes liées au profilage racial se sont multipliées au cours des dernières années⁵. À Montréal, les personnes racisées ont quatre à cinq fois plus de chance de se faire interpellé par la police que les personnes blanches⁶. Les femmes autochtones ont aussi 11 fois plus de chance de se faire interpellé par la police que les femmes blanches⁷. Les Autochtones comptent pour plus de 30 % des détenus dans les prisons fédérales alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population canadienne⁸.

À Montréal, un rapport rendu public en 2019 démontrait que les personnes noires, représentant 9,5 % de la population, constituaient 24,9 % des cas d'interpellation⁹. En juin 2020, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a déclaré qu'il reconnaissait la nature systémique du racisme et de la discrimination et s'engageait à prendre des mesures pour les combattre¹⁰. Le SPVM a également dévoilé la même année sa politique sur l'interpellation visant à éviter la discrimination, une première pour un corps de police québécois, ce qui est à souligner, mais cela reste insuffisant¹¹.

Toutes les instances concernées doivent prendre des mesures concrètes pour corriger l'ensemble des pratiques des services de police dans le but de contrer le profilage racial et d'apporter un réel changement dans la vie de celles et ceux qui en subissent les conséquences.

SYSTÈME DE SANTÉ

Le racisme systémique est également bien présent dans les systèmes de santé du Canada. En novembre 2020, à la suite de la publication d'une enquête intitulée *In Plain Sight Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in B.C. Health Care*, le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté ses excuses pour les nombreux cas de racisme à l'égard des personnes autochtones dans le système de santé de la province¹². Selon l'enquête, 84 % des répondant-e-s autochtones ont signalé une forme de discrimination dans le domaine de la santé. 52 % des professionnel-le-s de la santé autochtones ont déclaré avoir été victimes de préjugés raciaux au travail et 13 % des professionnel-le-s de la santé ont tenu des propos racistes dans leurs réponses dans le cadre de l'enquête¹³.



En janvier 2022, une étude publiée par des chercheurs de l'Alberta a démontré des preuves de discrimination généralisée à l'encontre des patient-e-s autochtones dans les services d'urgence des hôpitaux de la province. Les données recueillies à partir de 11 millions de visites aux urgences entre 2012 et 2017 ont révélé que le personnel des urgences jugeait systématiquement que les personnes autochtones étaient moins urgentes que les patient-e-s non autochtones¹⁴.

Au Québec, à la suite de la mort le 28 septembre 2020 de Joyce Echaquan, une femme Atikamekw de Manawan, le Conseil de la Nation Atikamekw a élaboré, à l'intention des gouvernements du Canada et du Québec, le Principe de Joyce, soit une série de propositions visant à garantir le droit à un accès équitable, sans discrimination, à tous les services sociaux et de santé, pour toutes les personnes autochtones¹⁵. Tandis que le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter le Principe de Joyce, le gouvernement du Québec s'y refuse toujours prétextant que cela équivaldrait de facto à une reconnaissance du racisme systémique, ce à quoi il s'oppose¹⁶.

2 Amnistie internationale, *Racisme systémique*, <https://amnistie.ca/campagnes/racisme-systemique>.

3 Isabelle Ducas, *La situation est-elle pire à Montréal qu'à Toronto?*, 16 juin 2022, <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-06-16/profilage-racial-par-la-police/la-situation-est-elle-pire-a-montreal-qu-a-toronto.php>.

4 Isabelle Ducas, *La situation est-elle pire à Montréal qu'à Toronto?*, 16 juin 2022, <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-06-16/profilage-racial-par-la-police/la-situation-est-elle-pire-a-montreal-qu-a-toronto.php>.

5 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, *Profilage racial*, <https://www.cdpdj.qc.ca/fr/nos-positions/enjeux/profilage-racial>.

6 Victor Armony, Mariam Hassaoui et Massimiliano Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées: Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*, Août 2019, https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf.

7 Victor Armony, Mariam Hassaoui et Massimiliano Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées: Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*, Août 2019, https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf.

8 Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30% - Énoncé des enjeux et défi de l'enquêteur correctionnel*, 21 janvier 2020, <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20200121-fra.aspx>.

9 Victor Armony, Mariam Hassaoui et Massimiliano Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées: Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*, Août 2019, https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf.

10 Service de Police de la Ville de Montréal, *Réaction du Service de Police de la Ville de Montréal au dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal*, 15 juin 2020, <https://spvm.qc.ca/fr/Communiqués/Détails/14767>.

11 Service de Police de la Ville de Montréal, *Politique sur les interpellations policières*, <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Détails/Politique-sur-les-interpellations-policières>.

12 Richard Zussman, *The B.C. government apologizes for systemic racism towards Indigenous people in B.C.'s health-care system*, 30 novembre 2020, <https://globalnews.ca/news/7492581/racism-results-review-bc-healthcare-release/>.

13 Métis Nation British Columbia, *In Plain Sight: Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in B.C. Health Care*, Novembre 2020, <https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/613/2020/11/In-Plain-Sight-Summary-Report.pdf>.

14 McLane et al., *First Nations status and emergency department triage scores in Alberta: a retrospective cohort study*, 17 janvier 2022, <https://www.cmaj.ca/content/194/2/E37>.

15 Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil de la Nation Atikamekw, *Le Principe de Joyce*, Novembre 2020, https://www.atikamekwsiipi.com/public/images/wbr/uploads/telechargement/Doc_Principe-de-Joyce.pdf.

16 Marie-Michèle Sioui et Magdaline Boutros, *Québec n'entend pas adopter le principe de Joyce*, 18 février 2021, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/595429/politique-quebecoise-quebec-n-entend-pas-adopter-le-principe-de-joyce>.

Aussi, le gouvernement québécois avait promis en mars 2020 d'intégrer le principe de sécurisation culturelle dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Toutefois, en mars 2022, le ministre responsable des Affaires autochtones a affirmé qu'il n'était pas en mesure de respecter cette promesse avant la fin de la session parlementaire.

Enfin, en date du 15 juin 2022, le taux de personnes atteintes de la COVID-19 était d'environ 1,6 fois plus élevé dans les secteurs de l'île de Montréal où la proportion de personnes désignées minorités visibles est la plus grande, comparativement aux secteurs où elle est la plus faible¹⁷. Cette statistique souligne bien le fait que malgré la présence d'une pandémie mondiale, les populations racisées ont un moins bon accès au système de santé et aux services sociaux, conséquences induites par l'existence du racisme systémique.

ACCÈS À L'EMPLOI

Le racisme systémique affecte aussi l'égalité des chances et se manifeste sur le marché du travail partout au pays. Les disparités en matière de revenus et d'accès à l'emploi sont encore très marquées, notamment pour les femmes racisées qui en subissent plus fortement les contrecoups¹⁸.

Au Québec, les personnes racisées gagnent un salaire 20 % moins élevé que les personnes blanches¹⁹. Les personnes racisées occupent seulement 2 % des postes de haute direction dans le secteur public et au sein des entreprises²⁰. En recherche d'emploi, 35 % des refus de personnes racisées sont attribuables à une forme de discrimination²¹.

17 Santé Montréal, *Inégaux face à la pandémie : populations racisées et la COVID-19*, <https://santemontreal.qc.ca/population/coronavirus-covid-19/situation-du-coronavirus-covid-19-a-montreal/poit-sante/populations-racisees/>.

18 Paul Eid, *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : Résultats d'un «testing» mené dans le grand Montréal*, mai 2012, https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf.

19 The Conference Board of Canada, *L'écart salarial selon l'origine ethnique*, <https://www.conferenceboard.ca/hcp/provincial-fr/society-fr/racial-gap-fr.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1>.

20 Isabelle Dubé, *Étude: plus de femmes et de minorités au sein des hautes directions*, 12 novembre 2019, <https://www.lapresse.ca/affaires/2019-11-12/etude-plus-de-femmes-et-de-minorites-au-sein-des-hautes-directions>.

21 Paul Eid, *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : Résultats d'un «testing» mené dans le grand Montréal*, mai 2012, https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf.

22 Association d'études canadiennes, *La Loi 21 Discours, Perceptions et Impacts*, 10 juillet 2022, https://acs-metropolis.ca/wp-content/uploads/2022/08/Rapport_Sondage-Loi-21_AEC_Leger-12.pdf.

23 Association d'études canadiennes, *La Loi 21 Discours, Perceptions et Impacts*, 10 juillet 2022, https://acs-metropolis.ca/wp-content/uploads/2022/08/Rapport_Sondage-Loi-21_AEC_Leger-12.pdf.

LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

La Loi sur la laïcité de l'État, adoptée en juin 2019 par le gouvernement du Québec, a principalement pour objectif d'interdire le port de signes religieux visibles dans les services publics. Se faisant, elle restreint le droit à la liberté de conscience et de religion de certains groupes religieux minoritaires, et notamment des personnes de confession musulmane. En outre, elle discrimine de manière disproportionnée les femmes musulmanes en limitant leur accès à l'emploi dans certains secteurs, dont les services publics. La Loi sur la laïcité de l'État contrevient aux chartes québécoise et canadienne des droits de la personne, de même qu'à la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies, dont sont parties tant le Canada que le Québec.

Le 10 juillet 2022, l'Association d'études canadiennes (AEC) a publié un rapport intitulé *La Loi 21 Discours, Perceptions & Impacts* révélant que les personnes issues des minorités religieuses au Québec subissent des effets préjudiciables de la Loi sur la laïcité de l'État, plus connue sous le nom de Loi 21²². Par exemple, ce rapport révèle que les personnes musulmanes sont lourdement affectées par cette loi, en particulier les femmes musulmanes, qui « font état d'une stigmatisation sociale et d'une injustice grave dans leurs interactions avec ceux et celles qui exercent une autorité sur elles »²³. Selon toutes les personnes sikhes, musulmanes et juives consultées, leur niveau de sécurité dans les espaces publics a diminué à la suite de l'adoption de la Loi 21.

Dans son jugement rendu le 20 avril 2021, la Cour supérieure du Québec a invalidé plusieurs articles concernant les minorités linguistiques et les élu-e-s de l'Assemblée nationale, et reconnaît explicitement que celle-ci viole les droits et libertés



© Amnistie internationale

des personnes portant des signes religieux. N'eût été la clause dérogatoire, elle aurait été déclarée inconstitutionnelle.

De fait, dans son verdict, le juge Marc-André Blanchard est sans équivoque à l'effet que la Loi 21 viole les droits fondamentaux des personnes portant des signes religieux, et notamment des femmes musulmanes. En effet, sans la protection de l'utilisation de la clause dérogatoire, la Loi 21 ne respecte pas l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés qui « garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Le juge Blanchard ajoute que « L'utilisation par le législateur des clauses de dérogation apparaît excessive, parce que trop large, bien que juridiquement inattaquable dans l'état actuel du droit. »

« Il apparaît incontestable que plusieurs dispositions de la Loi 21 violent non seulement certains des droits garantis par les chartes canadienne et québécoise, donc le droit interne, mais également le droit externe, en l'occurrence le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration universelle des droits de l'homme », peut-on également lire dans le verdict.

La décision de la Cour supérieure du Québec a été portée en appel, et sera entendue par la Cour d'appel du Québec au courant de l'automne 2022. L'étude réalisée par l'AEC souligne que près des deux tiers des Québécois (64,5 %) souhaitent que la Cour suprême se prononce sur le caractère discriminatoire de la loi²⁴.

24 Association d'études canadiennes, *La Loi 21 Discours, Perceptions et Impacts*, 10 juillet 2022, https://acs-metropolis.ca/wp-content/uploads/2022/08/Rapport_Sondage-Loi-21_AEC_Leger-12.pdf.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA ET DES PROVINCES DE :

- Organiser de larges consultations portant sur les initiatives menées par les communautés concernées, réinventant et proposant de nouvelles approches transformatrices de façon à assurer la sécurité publique, et d'établir et répartir les financements.
- Interdire les pratiques de fichage, de contrôles de routine et de profilage racial par la police ainsi que l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale par la police pour la surveillance de masse ; et que les représentant-e-s des organes de contrôle soient nommé-e-s de la façon la plus représentative possible et selon des principes de pluralité.
- Fournir un financement adéquat aux organisations et mouvements menés par les communautés directement touchées par et travaillant sur le racisme.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE :

- Reconnaître l'existence du racisme systémique dans les services publics.
- Adopter le Principe de Joyce afin de garantir aux Autochtones un accès équitable et sans discrimination à l'ensemble des services sociaux et de santé.
- Élaborer, en étroite collaboration avec les communautés noires et racisées, un plan pour faire face au racisme systémique, incluant la collecte et la publication de données désagrégées et anonymisées fondées sur l'origine ethnique, la religion et d'autres caractéristiques identitaires, suivant un consentement libre et éclairé.

2 | DROITS DES PEUPLES

AUTOCHTONES

Au Canada, la Commission de vérité et réconciliation, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec ainsi que d'autres initiatives ont permis de dévoiler depuis quelques années déjà, l'étendue des discriminations causées par les politiques gouvernementales envers les peuples autochtones. Ces politiques et pratiques perpétuent un racisme systémique et continu envers les Premières Nations, des Métis et des Inuit.

À travers le monde, les peuples autochtones sont souvent victimes de marginalisation et de discrimination dans leur propre pays, ce qui porte atteinte à leurs droits humains les plus fondamentaux. Au Canada, malgré les commissions, enquêtes, rapports et témoignages recueillis, ces dernières décennies, les peuples autochtones continuent de voir leurs droits humains violés par le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux.

DROIT À LA TERRE

Le 29 avril 2022, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies a demandé pour une troisième fois au Canada de cesser la construction du gazoduc Coastal GasLink (CGL) et du pipeline Trans Mountain, de retirer les forces de police et de sécurité des territoires des Wet'suwet'en et des Secwepemc, en Colombie-Britannique, et de s'acquitter de son obligation d'obtenir le consentement de toutes les nations, incluant les chefs héréditaires qui s'opposent unanimement à ces projets. La construction du gazoduc de CGL

menacerait notamment une source essentielle d'eau potable pour les communautés vivant sur le territoire et un site de reproduction de saumon sauvage²⁵.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Groupe d'intervention pour la sécurité et la collectivité et de l'industrie et les services privés de sécurité intimident et harcèlent régulièrement les défenseur-e-s des terres Wet'suwet'en afin de faire taire leurs voix²⁶. Quatorze personnes sont actuellement accusées d'outrage criminel dont Sleydo (Molly Wickham), porte-parole de sa communauté²⁷.

Cette situation n'est pas unique. En effet, un groupe de femmes Secwepemc, les Tiny House Warriors, ont également été régulièrement la cible de surveillance et d'intimidation en raison de leur résistance au pipeline Trans Mountain appartenant à une société d'État fédérale et pour lequel le Canada a récemment garanti un prêt de 10 milliards de dollars. Un membre de la nation Tsleil-Waututh a récemment été condamné à une peine de prison pour avoir protesté contre l'expansion du pipeline sur sa propre terre ancestrale non cédée²⁸.

Force est de constater que le Canada n'a toujours pas répondu à la troisième lettre du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale dans le développement de Trans Mountain et de Coastal GasLink.

FEMMES ET FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Dans l'ensemble du Canada, des filles et des femmes autochtones sont portées disparues ou assassinées sans que les ressources nécessaires pour les retrouver ne soient déployées. En mai 2022, en l'espace de deux semaines, trois femmes autochtones ont été assassinées à Winnipeg²⁹. Plus de six femmes autochtones sur dix (63 %) ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie comparativement à 45 % des femmes non autochtones³⁰. Le taux d'homicide est plus de cinq fois plus élevé chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones³¹. De plus, il a été constaté que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont 12 fois plus susceptibles d'être portées disparues ou assassinées que les femmes non autochtones, bien que le nombre exact soit inconnu, car des milliers de ces décès ou disparitions n'ont pas été signalés ou ont été mal consignés par les autorités³².

Pourtant, le gouvernement du Canada déposait en mai 2022 son premier rapport d'étape³³ sur les priorités nationales concernant les 231 appels à l'action du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues publié en 2019³⁴. Était joint un rapport complémentaire contenant 21 autres appels à la justice axés sur des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles autochtones au Québec et pour lesquels peu d'informations filtrent quant au suivi.



© Éric Carrière

Le chef héréditaire Na'moks des Wet'suwet'en lors d'une mobilisation contre le projet de pipeline Coastal GasLink, à Montréal.

25 Amnistie internationale, *Le Canada et la Colombie-Britannique doivent mettre fin au harcèlement des défenseur-e-s des droits et se conformer aux appels à l'action des Nations Unies*, 6 juin 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/le-canada-et-la-colombie-britannique-doivent-mettre-fin-au-harcelement-des>.

26 Amnistie internationale, *Le Canada et la Colombie-Britannique doivent mettre fin au harcèlement des défenseur-e-s des droits et se conformer aux appels à l'action des Nations Unies*, 6 juin 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/le-canada-et-la-colombie-britannique-doivent-mettre-fin-au-harcelement-des>.

27 Agence QMI, *L'une des leaders du mouvement Wet'suwet' accusées d'outrage criminel*, 8 juillet 2022, <https://www.journaldequebec.com/2022/07/08/lune-des-leaders-du-mouvement-wetsuwet-accusee-doutrage-criminel-1>.

28 Amnistie internationale, *Le Canada et la Colombie-Britannique doivent mettre fin au harcèlement des défenseur-e-s des droits et se conformer aux appels à l'action des Nations Unies*, 6 juin 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/le-canada-et-la-colombie-britannique-doivent-mettre-fin-au-harcelement-des>.

29 Radio-Canada, *Trois femmes autochtones assassinées à Winnipeg en deux semaines*, 1 juin 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1887755/meurtres-femmes-autochtones-winnipeg-perry-nahanni-fontaine>.

30 Loanna Heidinger, *La violence entre partenaires intimes: expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada*, 2018, 19 mai 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00007-fra.htm>.

31 Amelia Armstrong et Brianna Jaffray, *L'homicide au Canada, 2020*, 25 novembre 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00017-fra.htm>.

32 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, volume 1a, https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/bcp-pco/CP32-163-2-1-2019-fra.pdf.

33 Plan d'action national, *Rapport d'avancement du Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées 2022*, 23 mai 2022, <https://1prj462ifxuaq4d61466ob1-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2022/06/FRENCH-2022-Progress-Report-Placeholder-1.pdf>.

34 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>.

Au Manitoba, les femmes autochtones estiment que davantage d'actions peuvent être entreprises pour que cessent les meurtres³⁵. Globalement, les organisations de défense des droits des femmes autochtones au Canada estiment que la mise en œuvre des appels à l'action ne se réalise pas avec toute la diligence nécessaire³⁶.

Au Québec, le comité de suivi du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics a déterminé que les actions du gouvernement étaient insuffisantes, voire timides dans certains cas (notamment les services de justice), sans parler du manque de transparence de certains ministères et organismes³⁷.

Il est important de transformer les plans d'action en gestes concrets dans les plus brefs délais afin que justice soit rendue pour les femmes et filles autochtones à travers le Canada et que tous les paliers de gouvernement et les ministères concernés fassent preuve de transparence dans leur mise en œuvre.

PENSIONNATS AUTOCHTONES

En 2021, les restes de plus de 1 300 enfants autochtones découverts au Canada sur les sites de quatre des 139 anciens pensionnats pour autochtones ont choqué la population canadienne. Cette triste réalité était pourtant déjà connue. Elle a été rapportée à maintes reprises par les ancien-ne-s pensionnaires, notamment lors des diverses enquêtes et commissions. Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation estimait qu'au moins 6 000 enfants étaient morts dans les pensionnats autochtones. Plusieurs observateurs croient que ce chiffre pourrait être beaucoup plus important.

Bien que l'expérience des pensionnats autochtones au Québec soit quelque peu différente de celle du reste du Canada, notamment parce qu'elle a eu cours sur une moins longue période, celle-ci a tout de même eu lieu, et les séquelles sont tout aussi importantes. Il est probable que des restes d'enfants autochtones soient éventuellement retrouvés sur les sites québécois.

Lors de sa visite au Canada, le pape François a officiellement présenté ses excuses aux survivant-e-s des pensionnats autochtones le 25 juillet 2022. Ces excuses tant attendues sont perçues différemment par les survivant-e-s, leurs familles, les communautés et les peuples autochtones. Cependant, comme l'a exprimé le pape lui-même, des excuses ne suffisent pas, il faut que des actions concrètes soient prises afin d'offrir réparation, transparence et reddition de comptes aux Autochtones touché-e-s. Amnesty internationale réitère ainsi son appel aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral à agir et à mettre en œuvre les nombreux appels à l'action et appels à la justice des différentes commissions, enquêtes et rapports.



AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA DE :

- Retirer immédiatement les agents de la GRC et autres forces de sécurité des territoires autochtones tels que celui des Wet'suwet'en, et tel que demandé par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA DE :

- Mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les 231 appels à l'action de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- Mettre en œuvre les recommandations des Nations unies de suspendre les projets de développement des ressources n'ayant pas obtenu le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones touchées.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE :

- Reconnaître le racisme systémique envers les Autochtones.
- Mettre en œuvre la totalité des 142 appels à la justice de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, dont la sécurisation culturelle, dans tous les services publics, et les 21 appels à l'action de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, spécifiques au Québec.
- Adopter un plan de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pour une véritable réconciliation avec les Autochtones.

35 Assembly of Manitoba Chiefs, *AMC Commemorates National Day of Awareness for Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and 2SLGBTQIA*, 5 Mai 2022, <https://manitobachiefs.com/amc-mmiwg2s-national-awareness-day/>.

36 L'association des femmes autochtones du Canada, *NWAC Annual Report Card of Government's National Action Plan to Address MMIWG and Violence Finds (Very) Little Progress; Nanos Survey Shows Canadians Agree*, 3 juin 2022, <https://nwac.ca/abc/media-1>.

37 Comité de suivi des appels à l'action de la Commission Viens, *Suivi des appels à l'action de la Commission Viens – 2021, 2021*, https://www.uqat.ca/telechargements/commission-viens/Rapport_suivi_CERP2021.pdf.

3 | DROITS DES PERSONNES

DEMANDEUSES D'ASILE

Aujourd'hui encore, le Canada continue de fragiliser sinon de bafouer les droits des personnes demandeuses d'asile demandant sa protection à leur arrivée au pays.

DÉTENTION DES PERSONNES MIGRANTES

Au Canada, de nombreuses personnes migrantes ou demandeuses d'asile ont subi de graves violations des droits humains. Amnistie internationale et Human Rights Watch (HRW) ont mené une enquête conjointe, de février 2020 à mars 2021, sur la détention des personnes migrantes et son impact sur la santé mentale de ces personnes. Les études démontrent que la détention pour des raisons liées à l'immigration exacerbe des handicaps psychosociaux existants et en déclenche de nouveaux, tels que la dépression, l'anxiété et le stress post-traumatique³⁸. Elle est éprouvante et nocive pour celles et ceux qui la subissent.

En incarcérant des personnes migrantes pour des raisons administratives, le Canada viole le droit international et plus particulièrement le droit à la liberté et le droit de circuler librement de ces personnes. Contrairement aux fausses idées couramment véhiculées, ces personnes ne représentent pas une menace à la sécurité publique. Pourtant, ces personnes sont détenues dans les mêmes conditions que des personnes ayant commis des crimes de droit commun. Entre avril 2016 et mars 2020, 94 % d'entre elles étaient détenues pour

des raisons administratives, le plus souvent parce qu'il était estimé par les autorités qu'elles risquaient de ne pas se présenter à une audience³⁹.

De plus, le gouvernement fédéral demande aux provinces, par l'entremise d'ententes rémunérées, de mettre à disposition des prisons provinciales, faute de place dans les centres fédéraux. En acceptant cela, les provinces se rendent complices de ce système. Elles se doivent donc de faire pression sur le gouvernement fédéral en annulant ces ententes et ainsi cesser les détentions administratives arbitraires, peu importe le lieu.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a d'ailleurs décidé, le 21 juillet 2022, de mettre fin au contrat avec le gouvernement fédéral au sujet de la détention administrative des personnes migrantes⁴⁰. Le travail se poursuit ainsi auprès des autorités des autres provinces. Le Québec est la deuxième province au Canada détenant le plus de personnes migrantes dans ses établissements. Amnistie a interpellé plusieurs fois le gouvernement du Québec à compter de l'automne 2021, lui demandant de revoir cette entente avec le gouvernement fédéral, et n'a reçu jusqu'à présent qu'une fin de non-recevoir.



Mamadou Konaté prend la parole lors d'une mobilisation pour la fin de la détention des personnes migrantes au Québec dans le cadre de la campagne Bienvenue au Canada.

ENTENTE SUR LES TIERS PAYS SÛRS

En vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) en vigueur depuis décembre 2004, les personnes demandeuses d'asile qui se présentent à un poste frontalier entre le Canada et les États-Unis pour présenter une demande au Canada se voient refuser l'accès au système canadien de protection des personnes réfugiées, sauf quelques rares exceptions⁴¹. Ces personnes sont immédiatement renvoyées aux États-Unis, le pays de première entrée, considéré être un « pays sûr » selon l'ETPS, ce que contestent devant les tribunaux Amnistie internationale, le Conseil canadien pour les réfugiés et le Conseil canadien des Églises.

Le 15 avril 2021, la Cour d'appel fédérale a renversé une décision de la Cour fédérale du Canada rendue en juillet 2020, qui constatait que des personnes refoulées dans le cadre de l'entente des tiers pays sûrs étaient détenues arbitrairement aux mains des autorités étasuniennes, dans des conditions qui ébranlent les consciences⁴². Amnistie internationale, le Conseil canadien pour les réfugiés, et le Conseil canadien des Églises cherchent actuellement à faire renverser cette décision par la Cour suprême du Canada⁴³. Le 16 décembre 2021, la Cour suprême du Canada a annoncé sa décision d'examiner la constitutionnalité de l'ETPS⁴⁴.

38 Amnistie internationale Canada : « Je ne me sentais pas comme un être humain » : La détention des personnes migrantes au Canada et son impact en matière de santé mentale, 17 juin 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/canada/canada-abus-et-discrimination-lencontre-de-personnes-detenees-pour-des>.

39 Amnistie internationale, Mettre fin à la détention de personnes migrantes dans des prisons provinciales et au Québec, 25 janvier 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/mettre-fin-la-detention-de-personnes-migrantes-dans-des-prisons-provinciales>.

40 Amnistie internationale Canada : La Colombie-Britannique va mettre fin à la détention des personnes migrantes dans les prisons, 21 juillet 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/canada-la-colombie-britannique-va-mettre-fin-la-detention-des-personnes>.

41 Amnistie internationale, Le gouvernement canadien doit abandonner l'appel de la décision invalidant l'ETPS, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/canada/le-gouvernement-canadien-doit-abandonner-lappel-de-la-decision-invalidant>.

42 La Presse canadienne, L'Entente sur les tiers pays sûrs maintenue en Cour d'appel fédérale, 15 avril 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1785290/entente-tiers-pays-surs-canada-chemin-roxham>.

43 Conseil canadien pour les réfugiés, La décision de la Cour suprême d'entendre l'appel à l'encontre de l'Entente sur les tiers pays sûrs est une étape prometteuse pour les droits des réfugiés, 16 décembre 2021, <https://ccrweb.ca/fr/medias/decision-cour-supreme-ETPS-dec-2021>.

44 Conseil canadien pour les réfugiés, La décision de la Cour suprême d'entendre l'appel à l'encontre de l'Entente sur les tiers pays sûrs est une étape prometteuse pour les droits des réfugiés, 16 décembre 2021, <https://ccrweb.ca/fr/medias/decision-cour-supreme-ETPS-dec-2021>.



© Amnistie internationale - Caroline Hayeur

France-Isabelle Langlois, Directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone prend la parole lors d'un rassemblement organisé devant les bureaux du premier ministre du Québec François Legault, afin de déposer les 8 200 signatures recueillies dans le cadre de la campagne **Bienvenue au Canada**.



© Matthew Ansley

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE :

- **Abroger l'Entente sur les tiers pays sûrs.**
- **Protéger les personnes demandeuses d'asile, conformément aux obligations du Canada en matière de droit international.**
- **Abolir les pratiques de détention liées à l'immigration au Canada.**

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AUX PROVINCES CONCERNÉES DE :

- **Résilier l'entente signée avec l'Agence des services frontaliers du Canada permettant la détention des personnes migrantes dans des prisons provinciales.**

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE :

- **Autoriser les familles demandeuses d'asile à avoir accès aux services de garde éducatifs subventionnés et aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde afin que tous les enfants, quel que soit le statut d'immigration de leurs parents, aient accès à ces services.**

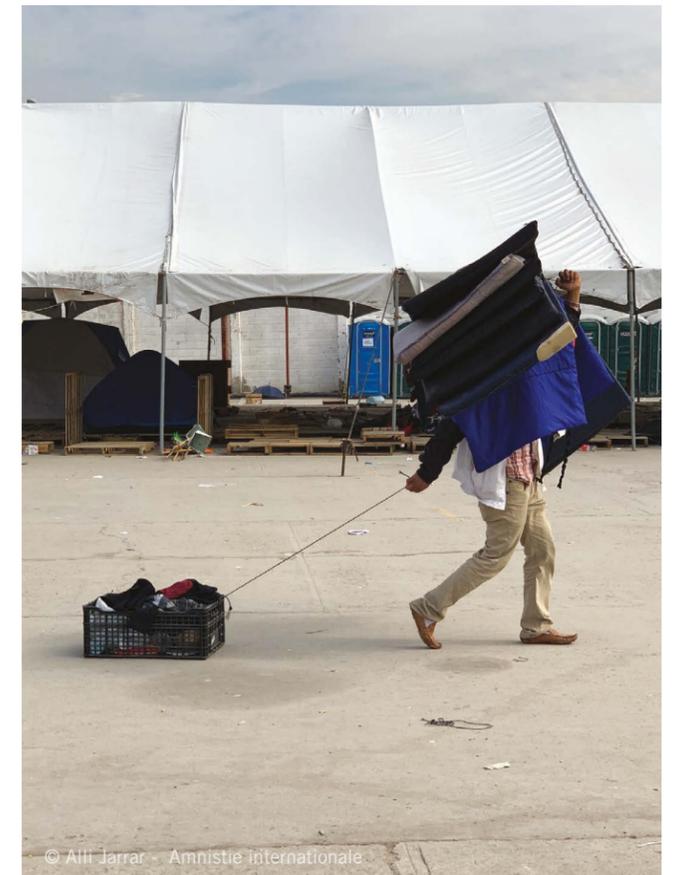
4 | DROIT DES PERSONNES MIGRANTES À STATUT PRÉCAIRE OU SANS STATUT

Des milliers de personnes migrantes ont un statut d'immigration précaire, c'est-à-dire qu'elles ont un statut juridique fragile, voire inexistant. Ces personnes se voient donc privées de leurs droits humains, tels que leurs droits économiques, sociaux et culturels, ce qui les rend d'autant plus vulnérables.

Les personnes migrantes à statut précaire ont un statut d'immigration temporaire ou conditionnel. Leur droit de rester sur le territoire n'est pas garanti, et peut leur être retiré à tout moment, ce qui les rend d'autant plus vulnérables à l'exploitation et aux violations de leurs droits. Surreprésentées dans des secteurs dorénavant reconnus comme essentiels, elles occupent des emplois dans les domaines de la santé et des services sociaux, de la production, de la transformation et de la distribution des aliments, des services de sécurité publique et du nettoyage, ainsi que de l'entretien des bâtiments. De ce fait, ces personnes migrantes occupent souvent des postes précaires mal rémunérés avec peu ou pas de protection sociale. Ces personnes se retrouvent à la merci des agences de placement, qui les placent trop souvent dans des situations d'exploitation. Leurs droits en tant qu'employées ne sont généralement pas respectés, mais elles n'osent pas dénoncer la situation en raison de la précarité de leur statut.

PROGRAMME SPÉCIAL COVID-19

En 2020, le gouvernement fédéral a créé le « Programme spécial COVID-19 », visant à reconnaître la contribution des « anges gardiens », soit des travailleurs et travailleuses essentiel-le-s qui ont travaillé durant la pandémie afin de faire face à la crise sanitaire. Bien que l'objectif de ce



© Aili Jarrar - Amnistie internationale

ACCÈS AUX GARDERIES SUBVENTIONNÉES

Depuis 2018, le gouvernement du Québec refuse l'accès aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde et l'accès aux services de garde subventionnés pour les familles demandeuses d'asile. Dans une décision rendue en avril 2022, la Cour supérieure du Québec a rétabli l'accès aux garderies subventionnées des familles demandeuses d'asile, et ce, à la suite d'une lutte de quatre ans devant les tribunaux⁴⁵. Toutefois, le gouvernement québécois a porté appel de cette décision en juillet 2022⁴⁶ et demande toujours aux garderies subventionnées de ne pas accepter les familles demandeuses d'asile dans leur établissement.

45 Amnistie internationale, Canada. Une victoire importante pour les familles demandeuses d'asile, 2 juin 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/canada-une-victoire-importante-pour-les-familles-demandeuses-dasile>.

46 Comité accès garderie, Le gouvernement provincial va en appel : c'est une honte !, 5 juillet 2022, https://drive.google.com/file/d/15eY_baPodaDwHOnlWV8qrD05rpquwOHB/view.

programme soit louable, ses critères d'admissibilité sont nettement trop limitatifs puisqu'ils ne visent que certaines personnes ayant occupé certains postes dans le système de santé pendant des heures et des semaines précises. Ce programme s'appliquait seulement pendant la première vague de la pandémie en raison de l'opposition du gouvernement du Québec à l'élargissement des critères du programme. Celui-ci a pris fin en août 2021.

Dans l'ensemble du Canada, 5 930 dossiers ont été déposés, et 2 050, soit 35 %, ont abouti à une résidence permanente. En Ontario, environ 40 % des 3 385 dossiers soumis ont été finalisés. La grande majorité d'entre eux demeurent en attente d'un dénouement⁴⁷. En janvier 2022, au Québec, sur 2 275 dossiers soumis depuis le début du processus, à peine 28 % avaient été finalisés⁴⁸ et moins de 3 000 « anges gardiens » avaient pu bénéficier de ce programme⁴⁹. L'un de ces anges gardiens, Mamadou Konaté, demandeur d'asile originaire de Côte d'Ivoire et vivant au Québec depuis six ans, a occupé plusieurs emplois précaires, dont celui de préposé à l'entretien en CHSLD durant la pandémie. Il est aujourd'hui menacé de déportation⁵⁰.

ACCÈS AU DROIT À LA SANTÉ ET AU TRAVAIL

Au Canada, les personnes sans statut ou à statut précaire ne peuvent accéder au même niveau de soins de santé que les autres personnes résidant au Canada en raison de leur statut.

Au Québec, en juin 2021, la Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie a finalement été

adoptée. Toutefois, les femmes à statut précaire n'ont toujours pas accès à des soins appropriés durant leur grossesse et en matière de santé sexuelle⁵¹. L'absence de couverture en santé empêche les femmes migrantes d'avoir recours à des suivis médicaux appropriés lors de leur grossesse ou pour tout autre besoin en matière de santé sexuelle et reproductive, ce qui a un impact négatif et disproportionné sur elles. Ces dernières vivent généralement dans des conditions économiques et sociales précaires, n'ont pas accès aux services de soutien et de protection offerts par le système, et courent particulièrement le risque de subir des abus et de la violence physique ou psychologique⁵².

Le manque d'expérience professionnelle canadienne, la non-reconnaissance de leurs qualifications et compétences acquises à l'extérieur du pays, la langue et la discrimination font que les personnes sans statut ou à statut précaire peuvent se sentir obligées d'accepter des emplois peu rémunérés avec de mauvaises conditions de travail. En effet, la précarité de leur statut et la crainte de perdre la possibilité de rester au Canada les découragent de contester les violations de leurs droits en matière de travail. À ce jour, le Canada a refusé de ratifier la Convention sur les droits des travailleurs et travailleuses migrant-e-s et des membres de leur famille ainsi que la Convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques⁵³.

Il est primordial que le Canada se dote d'une stratégie pour s'assurer que les droits humains des personnes migrantes soient respectés, y compris et particulièrement leurs droits économiques et sociaux.



© Barbara Zandoval

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE :

- Reconnaître le caractère essentiel du travail réalisé par les personnes migrantes en permettant aux personnes migrantes à statut précaire, temporaire ou irrégulier de présenter une demande de résidence permanente.
- Adopter une stratégie garantissant que les droits humains des personnes migrantes, incluant leurs droits économiques sociaux et culturels, soient respectés, en régularisant leur statut.
- Ratifier la Convention sur les droits des travailleurs et travailleuses migrant-e-s et des membres de leur famille, ainsi que la Convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE :

- Donner accès à une couverture en matière de santé afin que les femmes migrantes à statut précaire puissent avoir recours à des suivis médicaux appropriés lors de leur grossesse ou pour tout autre besoin en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Garantir à toutes les personnes migrantes l'accès à des services de santé assurés par les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

47 Lisa-Marie Gervais, *Des anges gardiens du Québec s'impatientent*, 27 janvier 2022, <https://www.ledevoir.com/societe/665463/immigration-des-anges-gardiens-du-quebec-s-impatientent>.

48 Ibid

49 Romain Schué, *Moins de 3000 anges gardiens régularisés au Québec*, 17 septembre 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1825056/anges-gardiens-asile-covid-immigration-regularisation-pandemie-chsld>.

50 Verity Stevenson, *Status of migrant who worked in Quebec long-term care homes in jeopardy*, 26 juin 2022, <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/mamadou-konate-federal-court-decision-1.6502350>.

51 Médecins du monde, *Santé sexuelle et reproductive des femmes vivant au Québec : L'urgence d'agir pour garantir le bénéfice des régimes publics d'assurance pour toutes les femmes, peu importe leur statut migratoire*, 17 mars 2022, https://medecinsdumonde.ca/uploads/Memoire-Medecins-du-Monde-Sante-sexuelle-et-reproductive-des-femmes-migrantes-a-statut-precaire-vivant-au-Quebec_15avril-2022.pdf.

52 Observatoire des tout-petits, *L'assurance maladie désormais accessible à tous les enfants au Québec*, 22 septembre 2021, <https://tout-petits.org/actualites/2021/des-milliers-de-tout-petits-dont-les-parents-ont-un-statut-migratoire-precaire-beneficieront-desormais-de-la-ramq/>.

53 Amnistie internationale, *Essentiel-le-s avant, pendant et après la pandémie*, <https://amnistie.ca/essentiels>.

5 | ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DROITS HUMAINS

Les dernières années de contexte pandémique ont révélé l'importance accordée aux intérêts économiques des entreprises, au détriment de la santé et de la sécurité des personnes et des travailleurs et travailleuses. Néanmoins, les entreprises canadiennes ont, en tout temps, l'obligation de respecter et de protéger les droits humains des communautés où elles s'établissent et des personnes à leur emploi. L'État doit veiller à ce qu'elles respectent leurs obligations.

Avec la mondialisation grandissante, de nouveaux défis complexes apparaissent en lien avec la protection des droits humains. Les acteurs économiques, dont les entreprises opérant au-delà des frontières nationales, gagnent progressivement plus de pouvoir et d'influence sur la scène internationale. Il existe cependant peu de mécanismes efficaces, tant à l'échelle nationale qu'internationale, empêchant les entreprises d'attenter aux droits humains ou les obligeant à rendre des comptes⁵⁴.



ENTREPRISES DE SURVEILLANCE

Le NSO Group, une entreprise israélienne de surveillance informatique, viole les droits humains, dont le droit à la vie privée, à l'aide de son logiciel Pegasus et d'autres produits informatiques. Cette entreprise manque premièrement de transparence et ne fournit pas les informations pertinentes au sujet de l'impact de ses produits sur les droits humains. Le NSO Group ne respecte pas l'obligation de rendre des comptes alors que de nombreuses personnes militantes et journalistes à travers le monde sont victimes de surveillance illégale par le biais des technologies développées et offertes par cette entreprise⁵⁶.

PROTECTION À L'ÉCHELLE NATIONALE

Au niveau national, le Canada continue de soutenir les entreprises canadiennes dans une centaine de pays, sans disposer de garanties ou de lois adéquates pour protéger les droits humains et l'environnement, ou exiger une diligence raisonnable de la part des entreprises canadiennes et leurs filiales. Le gouvernement canadien utilise plutôt des mesures volontaires afin de lutter contre les abus des grandes entreprises. Cependant, des années d'expérience démontrent que ces mesures volontaires sont inefficaces pour protéger les droits humains des populations locales ainsi que l'environnement⁵⁵.



Le NSO Group ignore également la question des réparations pour les victimes ayant subi des préjudices en raison de leur technologie et de leur manque de transparence quant aux actions en justice intentées contre lui pour utilisation illégale⁵⁷.

Au Canada, les médias ont révélé à l'été 2022 que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) utilisait elle aussi des logiciels de surveillance sans en avoir avisé le Commissaire à la protection de la vie privée. De plus, la GRC n'a pas voulu préciser quelle technologie elle utilisait. Ceci pose de graves enjeux d'atteintes potentielles à la vie privée si des balises ne sont pas mises en place pour encadrer leur utilisation et connaître à quelles fins ces informations seront utilisées.

ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES

En dépit d'une pandémie mondiale, les entreprises pharmaceutiques ne se sont pas montrées à la hauteur en matière de respect des droits humains, notamment du droit à la santé. Celles-ci ont, dans bien des cas, profité de cette crise historique pour monopoliser la technologie, s'opposer au partage de la propriété intellectuelle, facturer leurs vaccins à des prix élevés et les vendre majoritairement à des pays riches⁵⁸. Que ce soit par leurs actions ou leur inaction, les entreprises pharmaceutiques fabricantes de vaccins ont causé ou contribué à l'atteinte des droits humains de milliards de personnes vivant dans des pays à revenu faible et intermédiaire, qui n'ont pu avoir accès aux vaccins contre la COVID-19⁵⁹.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE :

- Prendre les mesures nécessaires afin que les entreprises canadiennes soient tenues par la loi d'identifier, de prévenir et de traiter les atteintes aux droits humains (soit faire preuve de diligence raisonnable) et que la loi s'applique également aux entreprises canadiennes en activité au-delà des frontières.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la GRC soit tenue de rendre des comptes de façon transparente dans l'achat et l'utilisation de technologies de surveillance.
- Interdire le recours aux technologies de reconnaissance faciale et de reconnaissance biométrique à distance permettant une surveillance de masse et une surveillance ciblée discriminatoire.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AUX ENTREPRISES CANADIENNES DE :

- Prendre toutes les mesures nécessaires dès maintenant pour assurer de fournir de façon équitable des vaccins contre la COVID-19 en priorisant les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

54 Amnistie internationale, *Entreprises et droits humains*, https://amnistie.ca/sinformer/entreprises-et-droits-humains?article_type_target_id=All&country_target_id=All&page=1.

55 Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises, *Législation en matière de droits de la personne pour les entreprises*, <https://cnca-rcrce.ca/fr/campagnes/lois-dh-entreprises/>.

56 Amnistie internationale, *Monde: Le dernier rapport de transparence de NSO Group est «une nouvelle occasion manquée»*, 1 juillet 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/international/monde-le-dernier-rapport-de-transparence-de-nso-group-est-une-nouvelle>.

57 Amnistie internationale, *Monde: Le dernier rapport de transparence de NSO Group est «une nouvelle occasion manquée»*, 1 juillet 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/international/monde-le-dernier-rapport-de-transparence-de-nso-group-est-une-nouvelle>.

58 Amnistie internationale, *COVID-19. En n'assurant pas un accès équitable aux vaccins, les entreprises pharmaceutiques ont contribué à la catastrophe des droits humains en 2021*, 14 février 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/international/covid-19-en-nassurant-pas-un-acces-equitable-aux-vaccins-les>.

59 Amnistie internationale, *COVID-19. En 2021, les États riches et les entreprises pharmaceutiques ont dramatiquement échoué à garantir un accès égal aux vaccins*, 5 janvier 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/international/covid-19-en-2021-les-etats-riches-et-les-entreprises-pharmaceutiques>.

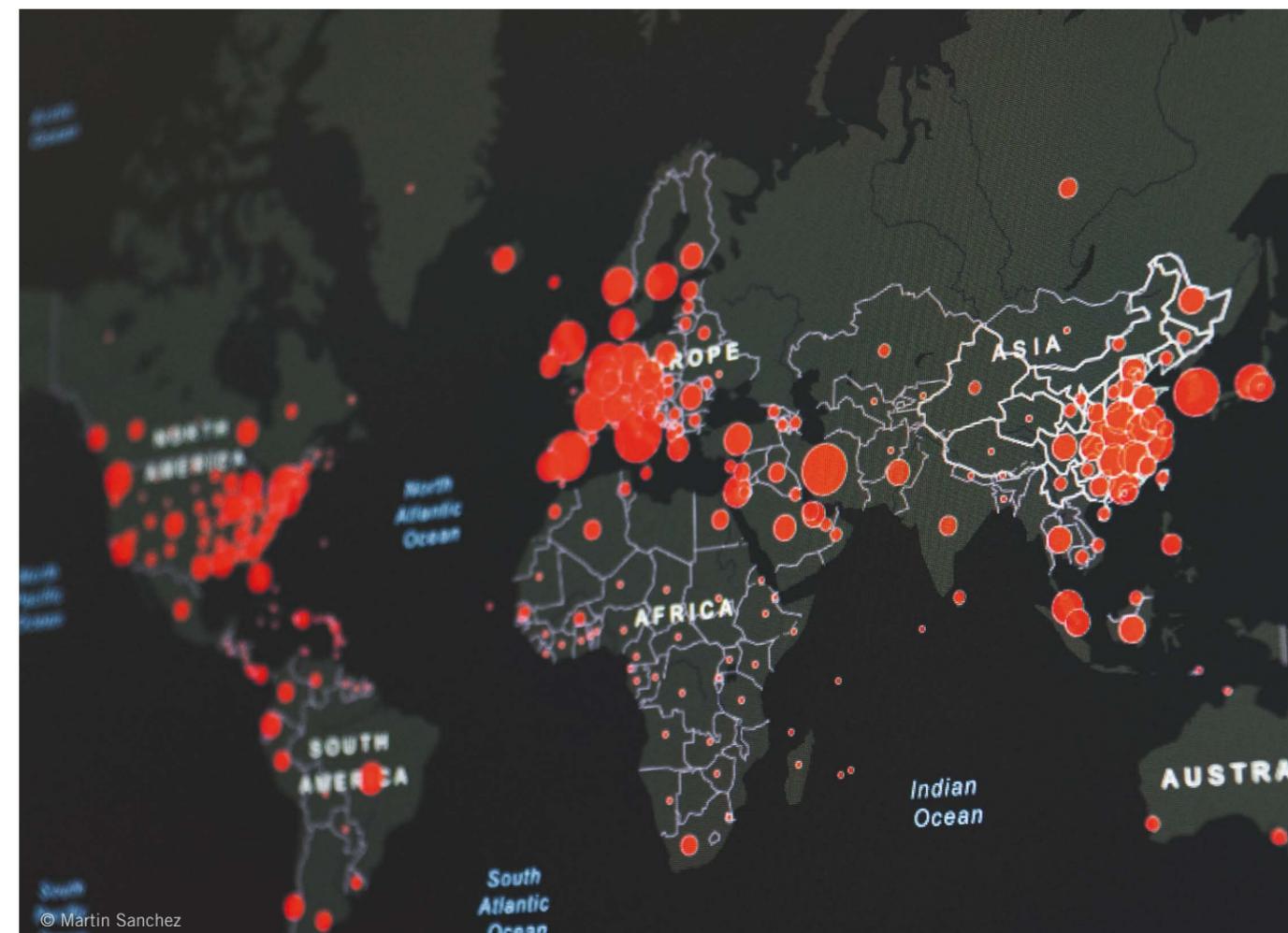
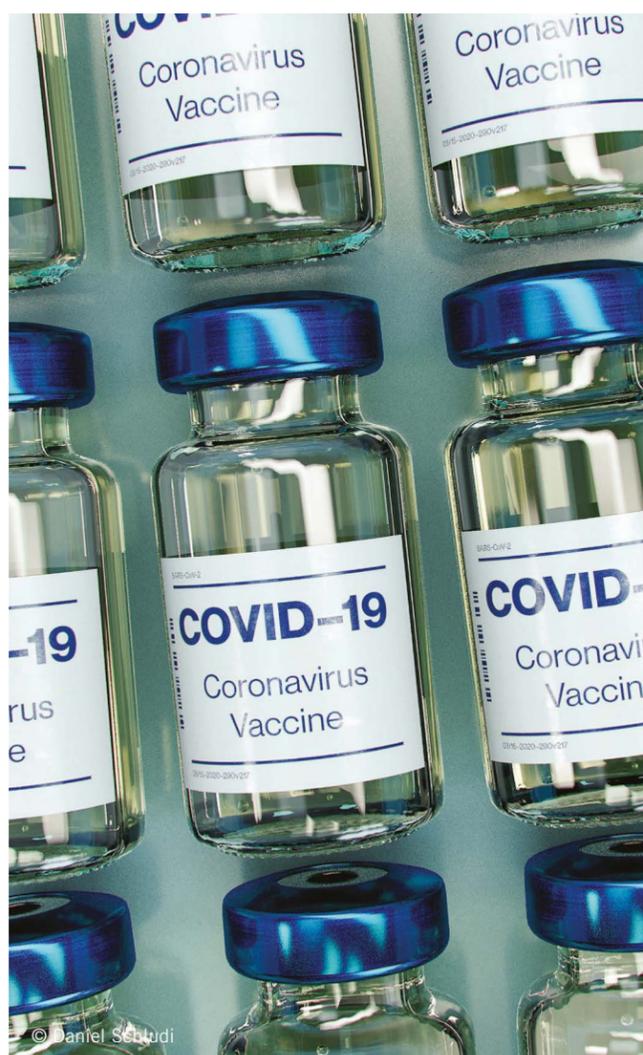
6 | DROIT À LA SANTÉ ET PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 nous a démontré que les mécanismes mis en place pour fournir des soins de santé à toutes et à tous ont échoué de manière flagrante, notamment en ce qui a trait à la distribution équitable des vaccins.

DÉROGATION AUPRÈS DE L'OMC

Afin d'assurer un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19, une proposition conjointe a été formulée en octobre 2020 par l'Afrique du Sud et l'Inde afin de déroger temporairement à certaines obligations de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC). Cela, jusqu'à ce que l'urgence sanitaire soit résolue. En vertu de cette dérogation, les membres de l'OMC n'auraient pas été tenus d'accorder ou d'appliquer des brevets et autres droits de propriété intellectuelle couvrant des médicaments, des vaccins, des diagnostics et d'autres technologies telles que les masques et les ventilateurs destinés à se protéger contre la COVID-19. Une telle mesure contribuerait à réduire les obstacles et à accroître la fabrication et l'accès aux fournitures médicales vitales dans le monde⁶⁰.

De son côté, le Canada a adopté une position neutre au sujet de cette proposition sans la rejeter ni l'appuyer. Dans les faits, la position du Canada a eu pour effet de bloquer l'adoption de la dérogation. Une autre proposition de décision ministérielle, initiée par le directeur général de l'OMS, largement fondée sur les propositions de l'Union européenne, a été discutée et adoptée lors de la 12^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en juin 2022. Elle reste néanmoins beaucoup trop modeste.



NOUVEAU MÉCANISME DE L'OMS SUR LES PANDÉMIES

Le 1^{er} décembre 2021, les 194 membres de l'OMS ont convenu d'entamer le processus d'élaboration et de négociation d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international en vertu de la constitution de l'OMS afin de renforcer la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies⁶¹. Actuellement, il n'existe pas de cadre juridique international pour la préparation et la réponse aux pandémies. Il est donc fondamental que le Canada appuie l'élaboration de ce mécanisme.

Le Canada doit agir rapidement pour garantir le droit à la santé pour toutes et tous.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE :

- Appuyer l'élaboration du mécanisme de l'OMS visant la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies.
- Jouer un rôle positif et constructif lors des prochaines négociations relatives à la dérogation pour l'élargissement de l'accord sur certaines obligations de l'OMC liées aux aspects des droits de propriété intellectuelle en matière de diagnostics et de thérapies afin de permettre une meilleure équité vaccinale à l'échelle mondiale.

⁶⁰ Amnistie internationale, *Obligations du Canada en matière de droits humains pour l'accès universel aux vaccins contre la COVID-19*, 21 juillet 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/canada/obligations-du-canada-en-matiere-de-droits-humains-pour-lacces-universel-aux-vaccins-contre-la-covid-19>.

⁶¹ Organisation mondiale de la Santé, *L'Assemblée mondiale de la Santé convient d'entamer un processus visant à élaborer un accord mondial historique sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies*, 1 décembre 2021, <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-world-health-assembly-agrees-to-launch-process-to-develop-historic-global-agreement-on-pandemic-prevention-preparedness-and-response>.

7 | JUSTICE CLIMATIQUE

Les changements climatiques sont une urgence grandissante partout dans le monde, et le Canada n'échappe pas. Le pays connaît des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et intenses. La manifestation la plus forte de ceux-ci a sans doute été les feux de forêt, les inondations et le dôme de chaleur qu'a connu la Colombie-Britannique en 2021 entraînant plus de 600 décès⁶². Le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) paru le 28 février 2022 et intitulé « Impacts, adaptation et vulnérabilité » rappelle que le temps presse. Ce rapport confirme que les changements de température au Canada sont beaucoup plus élevés que la moyenne mondiale et que les conséquences seront variables selon les régions du pays.

Le rapport du GIEC sur les conséquences du changement climatique, l'adaptation et la vulnérabilité fait état de l'inaction des gouvernements. Leur incapacité à agir et à réduire les émissions de gaz à effet de serre a des impacts irréversibles sur les écosystèmes, la nature et les conditions de vie des populations. Ces échecs et cette inaction sont des violations des droits humains⁶³. Même si ce rapport met de l'avant les conséquences pour les pays plus vulnérables, le Canada est lui aussi grandement affecté par la crise climatique et en tant que pays riche est également responsable des impacts vécus par les pays les plus vulnérables.

ÉNERGIES FOSSILES

Un des facteurs majeurs contribuant à la crise actuelle est la combustion des énergies fossiles qui nuit déjà aux droits à la santé, à l'eau, à l'alimentation, au logement, au travail et même à la vie. Ces violations affectent plus gravement les personnes victimes de marginalisation, de pauvreté, de discrimination ou d'oppression. La production d'énergie fossile mène souvent à la contamination des eaux et des réserves alimentaires locales, de même qu'à la pollution de l'air,

ce qui a pour conséquence, entre autres, l'expulsion forcée des populations de certains territoires et la perte de biodiversité⁶⁴.

Au sein du G20, le Canada est le plus grand fournisseur de fonds publics pour les énergies fossiles. Le Canada est aussi le troisième plus grand exportateur d'énergies fossiles au monde. Ce qui ne constitue pas une source de fierté, puisque cela a de graves conséquences sur l'ensemble des droits humains⁶⁵.

Actuellement, la recherche pour trouver des solutions afin d'alimenter l'Europe en énergie, compte tenu de la guerre en Ukraine, a pour conséquence de remettre à l'avant-plan plusieurs projets d'exportation de gaz liquéfié dans plusieurs provinces du Canada : une usine flottante en Nouvelle-Écosse de l'entreprise Pieridae Energy et une autre reliée à des zones de production gazière au large de Terre-Neuve-et-Labrador par LNG New-Foundland, ainsi qu'un projet au Nouveau-Brunswick de la multinationale Repsol, sans compter GNL Québec, qui a recommencé à promouvoir son projet en dépit du fait qu'il ait déjà été refusé par les gouvernements fédéral et provincial.



Marche pour le climat à Montréal en 2019.

Le 6 avril dernier, contre toute attente, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada a annoncé la mise en œuvre du projet de Bay du Nord, une installation flottante de production de pétrole et de gaz extracôtière située près de Terre-Neuve-et-Labrador, la qualifiant d'acceptable sur le plan environnemental. Pourtant, il est clair que du point de vue de la science⁶⁶, aucune nouvelle infrastructure de prospection, d'extraction, de production et de transport d'énergies fossiles ne devrait voir le jour si nous voulons atteindre la carboneutralité en 2050.

PEUPLES AUTOCHTONES

Le GIEC a fourni des preuves tangibles selon lesquelles la marginalisation et la discrimination exacerbent les effets des changements climatiques⁶⁷. Au Canada et au Québec, ce sont les Premières Nations, les Inuit et les Métis, discriminé-e-s par des siècles de colonialisme, qui subissent en premier lieu les effets des changements climatiques.

Les peuples autochtones doivent être partie prenante de toute décision impliquant le développement d'industries extractives ou forestières sur leur territoire. Les gouvernements tant fédéral que provinciaux doivent consulter les populations autochtones et obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé à toutes les étapes de l'élaboration d'initiatives sur les changements climatiques susceptibles d'avoir une incidence sur leurs droits.

RESPECT DES DROITS HUMAINS POUR COMBATTRE LA CRISE CLIMATIQUE⁶⁸

Les politiques et les mesures relatives à la crise climatique doivent être fondées sur le respect des droits humains, et permettre d'avancer sur la voie de l'égalité, de la justice et de la dignité pour toutes et tous, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD)⁶⁹ adoptés par les États membres des Nations unies.

62 Extreme Heat and Human Mortality: A Review of Heat-Related Deaths in B.C. in Summer 2021, Report to the Chief Coroner of British Columbia Release Date: June 7, 2022. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroners-service/death-review-panel/extreme_heat_death_review_panel_report.pdf.

63 Amnistie internationale, *Preuves accablantes du rapport du GIEC. Le changement climatique met des vies en danger et perpétue les inégalités*, 8 mars 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/international/preuves-accablantes-du-rapport-du-giec-le-changement-climatique-met>.

64 Amnistie internationale, *Il faut mettre en œuvre de toute urgence le processus d'abandon des énergies fossiles afin de protéger les droits humains*, 5 avril 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/international/il-faut-mettre-en-oeuvre-de-toute-urgence-le-processus-dabandon-des>.

65 Amnesty International Canada anglophone, *It's time to stop bankrolling and exporting climate destruction*, 10 juin 2022, <https://www.amnesty.ca/blog/its-time-to-stop-bankrolling-and-exporting-climate-destruction%ef%bf%bc/>.

66 Michael Lazarus et Harro Van Asselt, *Fossil fuel supply and climate policy: exploring the road less taken*, 2 août 2018, <https://link.springer.com/article/10.1007/s10584-018-2266-3>.

67 Chiara Liguori [@LiguoriChiara] (2022, 28 février) Gazouillis [@LiguoriChiara] Récupérés et traduits en français le 8 juin 2022 de twitter.com/LiguoriChiara/status/1498369295990104073

68 Amnistie internationale, *Mettre les droits humains au cœur de la politique de lutte à la crise climatique*, 20 juillet 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/mettre-les-droits-humains-au-coeur-de-la-politique-de-lutte-la-crise>.

69 Programme des Nations unies pour le développement, *Les ODD en action*, <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>.

Face à l'urgence de la situation, repousser la mise en place d'un plan fort et ambitieux de lutte aux changements climatiques visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5° C d'ici 2030 constitue une violation des droits humains. C'est ce que le gouvernement canadien doit retenir du constat sans appel du dernier rapport du GIEC. À un stade déjà bien avancé, les changements climatiques causent de graves pertes et préjudices, y compris la perte de vies humaines, de moyens de subsistance et de biodiversité. Ces impacts empêchent les personnes de jouir de leurs droits humains et ces violations vont augmenter en même temps que la planète se réchauffera. Pour autant, aucun d'entre nous n'est touché de la même manière.

À la lumière des rapports de forces traversant chaque société, les effets des changements climatiques varient en fonction des discriminations actuelles ou historiques vécues selon les groupes. Il importe donc que tous collaborent à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans, des mesures et des politiques à travers le Canada et que des ressources soient mises à leur disposition pour leur permettre de participer activement.

Nous déplorons que le Canada s'appuie notamment sur des solutions techniques de captage, d'utilisation et de stockage du carbone ou encore recoure aux bioénergies tel que préconisé dans le Plan de réduction des émissions⁷⁰ au lieu de s'orienter vers une transition juste visant la réduction à la base des énergies fossiles et un développement ambitieux des énergies renouvelables.

Le Canada doit s'assurer de respecter les droits des personnes défenseuses de la terre de protester et de manifester en toute sécurité sans risquer des représailles, d'être arrêtées et que des charges criminelles soient portées contre elles, comme c'est le cas pour les Wet'suwet'en qui s'opposent à la construction du gazoduc Coastal GasLink en Colombie-Britannique.

De son côté, le gouvernement du Québec a reconnu que les « résultats démontrent que la cible de réduction de la consommation de produits pétroliers

de 2030 ne sera pas atteinte (- 40 % par rapport au niveau de 2013) »⁷¹. Pourtant le temps presse à la lumière des nombreux événements climatiques extrêmes survenant partout dans le monde. Le Québec doit accélérer sa transition vers des énergies renouvelables en réduisant le transport automobile individuel, y compris la voiture électrique, et en orientant ses stratégies de mobilité vers le transport collectif et actif, tout en s'assurant que cette transition soit juste.

Nous déplorons que les droits humains soient pratiquement absents de la totalité des plans de lutte à la crise climatique⁷² présentés par le gouvernement du Québec à ce jour. Choisir d'augmenter de 50 % l'utilisation des bioénergies, alors que leur intérêt est relativement limité, pour atténuer le changement climatique ne constitue pas une option acceptable si le gouvernement tient compte des risques pour les droits humains et pour l'environnement. En outre, le Québec devrait soutenir l'utilisation de biocarburants non issus de l'exploitation de terres et adopter des projets spécifiques relatifs aux bioénergies, uniquement si des évaluations indépendantes sont réalisées, démontrant l'absence d'incidence négative sur l'environnement et sur les droits humains, et que les décisions ont été prises à la suite d'un processus sérieux pour obtenir le consentement des communautés visées. Les plans actuels ne prennent pas en considération les risques de pertes agricoles, d'augmentation des prix des denrées et la baisse de la qualité nutritionnelle des aliments, qui ont un impact sur le droit à l'alimentation.



© Éric Carrière - Amnistie internationale

Militantes d'Amnistie internationale lors de la Marche pour le climat à Montréal en 2019.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE :

- Réaliser l'objectif zéro émission et éliminer progressivement le développement, l'utilisation et la production des combustibles fossiles et d'autres formes de production les plus polluantes, comme le charbon, la tourbe, le gaz naturel, la fracturation hydraulique et les sables bitumineux d'ici 2030.
- Mettre fin immédiatement aux subventions pour les projets de combustibles fossiles.
- Travailler immédiatement à l'élaboration de plans concrets, à long terme, qui respectent les droits humains de toutes et tous et qui mettent l'accent sur les savoirs autochtones, pour assurer une transition juste et durable vers une énergie renouvelable, et mettre en œuvre les demandes des Premières Nations, des Inuits et des Métis publiées en annexe du *Plan de réduction des émissions pour 2030*.
- Cesser de criminaliser les opposant-e-s, notamment autochtones, aux projets d'extraction des énergies fossiles tels que le pipeline Coastal GasLink, qui est en contradiction avec toutes les orientations de réduction des énergies fossiles.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DE :

- Cesser de criminaliser les opposant-e-s, notamment autochtones, aux projets d'extraction, d'énergie fossile.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE :

- Intégrer les droits des peuples autochtones dans ses plans de lutte à la crise climatique, à toutes les étapes, et de s'assurer d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé pour les projets qui les touchent, notamment des industries extractives et forestières.
- Accélérer de façon juste la transition visant à réduire le transport automobile individuel, et à orienter ses stratégies de mobilité vers le transport collectif et actif et autres moyens de transport moins énergivores.
- Choisir des technologies de réduction des gaz à effet de serre qui respectent les droits humains et l'environnement.

70 Environnement et Changement climatique Canada, *Plan de réduction des émissions pour 2030: Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, 2022, <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/erp/Plan-Reduction-Emissions-2030-Canada-fra.pdf>.

71 Gouvernement du Québec (2022). *Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable. Mise à niveau 2026 du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*. transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/MERN-Mise-niveau-2026-plan-directeur-transition-energetique.pdf

72 Gouvernement du Québec, *Plan pour une économie verte 2030: Politique cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*, 2021, <https://cdn-contenu.quebec.ca/>.

8 VENTE D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE

Le Canada, membre du G7, est un pays influent qui entretient diverses relations internationales et diplomatiques avec la plupart des autres pays du monde. Il se doit d'adopter une position de leader en matière de droits humains partout à travers le monde. Or, le Canada est un important exportateur d'armes vers des pays qui ont souvent des bilans catastrophiques en matière de droits humains. L'un de ces pays est l'Arabie saoudite, lequel est de plus à la tête d'une coalition menant une guerre sans merci au Yémen depuis 2015.

Des organisations de la société civile canadienne militent depuis plusieurs années contre la vente d'armes à l'Arabie saoudite. Les exportations d'armes représentent une industrie de plusieurs milliards de dollars pour le Canada. En 2021, le Canada a exporté pour 2,73 milliards de dollars vers des marchés autres que les États-Unis, comparativement à 1,96 milliard de dollars en 2020⁷³. L'Arabie saoudite est le principal marché, avec 1,74 milliard de dollars d'exportations militaires en 2021, soit 64 % du total des exportations⁷⁴.

En 2014, le Canada signait avec l'Arabie saoudite le plus grand contrat d'exportation d'armes de son histoire⁷⁵. En 2019, le Canada a finalement ratifié le Traité sur le commerce des armes (TCA). Ce traité impose au Canada non pas d'avoir la preuve que des violations des droits humains sont commises par l'entremise des armes qu'elle vend, mais bien qu'il n'y ait aucune possibilité que cela puisse se produire.

Le Canada affirme que le transfert d'armes ne comporte pas de risque sérieux qu'elles soient

utilisées pour commettre des violations des droits humains. Or, l'Arabie saoudite est à la tête d'une coalition menant une guerre au Yémen contre les rebelles houthis depuis 2015, déclarée « pire crise humanitaire mondiale » par les Nations unies. Les risques que les armes transférées par le Canada au royaume saoudien soient utilisées contre des civils dans la guerre au Yémen, sont réels et importants⁷⁶. Plusieurs pays, tels que la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande et la Suisse, ont cessé le transfert d'armes vers l'Arabie Saoudite⁷⁷.

En 2020, le gouvernement canadien avait renégocié les conditions du contrat de ventes d'armes à l'Arabie saoudite de 14 milliards de dollars et avait annoncé la création imminente d'un groupe consultatif d'experts chargé d'examiner les pratiques exemplaires en matière d'exportation d'armes, de même qu'il s'était engagé à amorcer des discussions multilatérales pour l'établissement d'un régime d'inspection internationale. Cependant, rien de cela n'a à ce jour encore été réalisé⁷⁸ et le Canada continue encore aujourd'hui de vendre des armes à l'Arabie Saoudite.



© Amnistie internationale

Rappelons qu'au printemps 2020, le Canada a publié son Rapport final⁷⁹ sur les permis d'exportation vers l'Arabie saoudite, où il se dédouane de contrevenir au TCA. Or, en septembre 2020, le Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen condamnait le Canada pour avoir exporté des armes à des parties impliquées dans le conflit au Yémen⁸⁰, ce qu'il réitère dans sa mise à jour datée de septembre 2021⁸¹. Par ailleurs, Amnistie internationale⁸² et le Project Ploughshares ont publié en août 2021 un rapport documentant le manque de rigueur de l'évaluation faite par le Canada. De fait, l'examen réalisé par le gouvernement n'est pas conforme aux obligations du Canada en vertu du TCA, ni ne s'appuie sur aucun rapport des organisations de droits humains pour déterminer s'il y a ou non violation, notamment dans le cadre de la guerre au Yémen.

RÉPRESSION DES PERSONNES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

En Arabie saoudite, la répression à l'égard des défenseur-e-s des droits humains compte parmi les plus violentes. Raif Badawi, défenseur emblématique des droits humains de ce pays, a été emprisonné pendant 10 ans pour avoir exercé sa liberté d'expression sur son blogue en faveur de la liberté de religion, de la liberté d'expression et de l'égalité entre les femmes et les hommes⁸³. Enfin sorti de prison depuis le 11 mars 2022, au terme de sa sentence d'emprisonnement, il lui est maintenant interdit de quitter le pays et d'utiliser les réseaux sociaux pour les 10 prochaines années. Cela, malgré le fait que son épouse et ses trois enfants résident depuis plusieurs années à Sherbrooke, au Québec⁸⁴. Les interdictions de voyager sont une pratique courante en Arabie saoudite contre les défenseur-e-s des droits et les membres de leur famille.

73 2021 Exportations de marchandises militaires, Affaires mondiales Canada, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/reports-rapports/military-goods-2021-marchandises-militaires.aspx?lang=fra#a1>.

74 Ibid

75 Amnistie internationale et Projet Ploughshares, *Aucune preuve crédible : L'analyse fautive du Canada sur les exportations d'armes vers l'Arabie saoudite*, août 2021, https://amnistie.ca/sites/default/files/2021-09/NoCredibleEvidence_FRcompressed.pdf.

76 Amnistie internationale, *Arabie Saoudite. La vente d'armes Canada-Arabie saoudite bafoue le droit international : Un rapport d'Amnistie internationale et Projet Ploughshares*, 12 août 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/canada/arabie-saoudite-la-vente-darmes-canada-arabie-saoudite-bafoue-le-droit>.

77 Amnistie internationale, *Guerre au Yémen, pas d'issue en vue*, 24 mars 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/09/yemen-the-forgotten-war/>.

78 Gouvernement du Canada, *2020 Exportations de marchandises militaires*, https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/reports-rapports/military-goods-2020-marchandises-militaires.aspx?lang=fra#a3_6.

79 Gouvernement du Canada, *Rapport final : examen des licences d'exportation vers l'Arabie saoudite*, avril 2020. <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/memo/annex-a-ksa.aspx?lang=fra>.

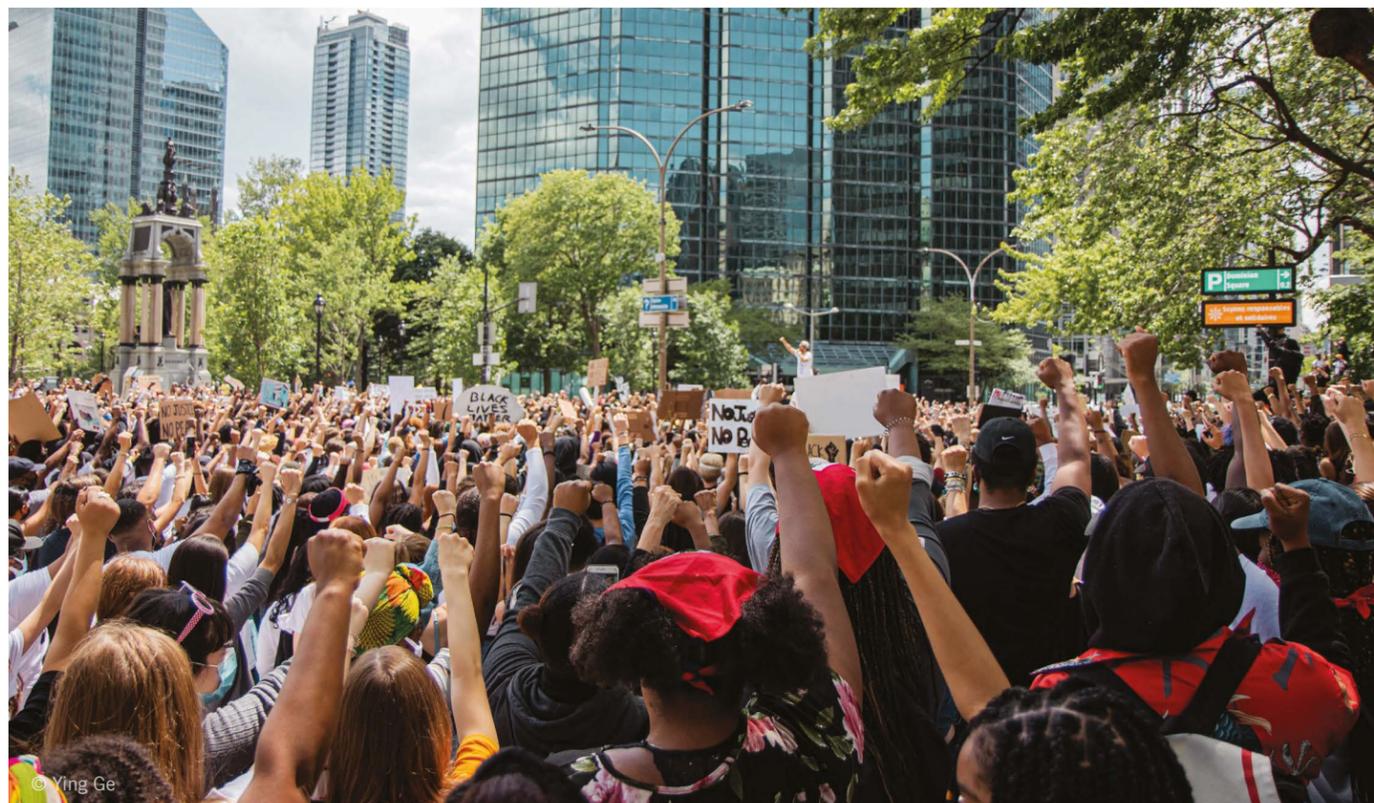
80 The Group of Eminent International and Regional Experts on Yemen, *UN Human Rights Council, Report of the Group of Eminent International and Regional Experts on Yemen*, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/GEE-Yemen/2020-09-09-report.pdf>.

81 The Group of Eminent International and Regional Experts on Yemen, *UN Human Rights Council, Report of the Group of Eminent International and Regional Experts on Yemen*, https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-12/A_HRC_48_20_AdvanceEditedVersion.pdf.

82 Amnistie internationale et Projet Ploughshares, *Aucune preuve crédible : L'analyse fautive du Canada sur les exportations d'armes vers l'Arabie saoudite*, août 2021. <https://amnistie.ca/sinformer/2021/canada/arabie-saoudite-la-vente-darmes-canada-arabie-saoudite-bafoue-le-droit>.

83 Fondation Raif Badawi, *L'histoire de Raif Badawi*, <http://www.fondationraifbadawi.org/raif-badawi-histoire/>.

84 Amnistie internationale, *Libération de Raif Badawi, défenseur des droits humains en Arabie Saoudite*, 11 mars 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/arabie-saoudite/liberation-de-raif-badawi-defenseur-des-droits-humains-en-arabie>.



L'Arabie saoudite investit depuis les dernières années dans des opérations de relations publiques afin de redorer son image et ainsi détourner l'attention des violations des droits humains⁸⁵. Les autorités saoudiennes avaient même déclaré en février 2021 qu'elles allaient adopter de nouvelles lois et procéder à des réformes afin de protéger les droits humains et consolider les principes de justice et de transparence. Cependant, ces promesses ne se sont toujours pas concrétisées et la répression continue de sévir dans le royaume⁸⁶.

Le Canada se doit d'être un leader sur la scène internationale en matière de défense des droits humains et notamment des droits humains des femmes. Il a le devoir de condamner l'Arabie saoudite et d'exercer des sanctions pour les graves violations de droits humains qu'elle commet, notamment à l'égard des défenseur-e-s des droits. Le contrat de vente d'armes avec le Royaume ne doit pas empêcher le Canada de jouer pleinement son rôle en matière de droits humains.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE :

- **Mettre fin à l'exportation d'équipements militaires lorsqu'il existe un risque que ceux-ci soient utilisés pour commettre des violations des droits humains.**
- **Mettre en place, en consultation avec les organisations de la société civile, un groupe consultatif d'experts indépendants pour identifier les meilleures pratiques relatives à l'exportation d'armes.**
- **Exiger de l'Arabie saoudite le respect des droits humains et notamment des droits humains des femmes.**
- **Exiger de l'Arabie saoudite qu'elle mette fin aux interdictions de voyager faites aux défenseur-e-s des droits et aux membres de leur famille.**
- **Faciliter la venue de Raif Badawi au Canada où vit sa famille.**

⁸⁵ Amnistie internationale, *Arabie saoudite. Le Grand prix d'Arabie saoudite ne doit pas détourner l'attention d'un bilan désastreux en matière de droits humains*, 3 décembre 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/arabie-saoudite/arabie-saoudite-le-grand-prix-darabie-saoudite-ne-doit-pas-detourner>.

⁸⁶ Amnistie internationale, *Libération de Raif Badawi, défenseur des droits humains en Arabie Saoudite*, 11 mars 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/arabie-saoudite/liberation-de-raif-badawi-defenseur-des-droits-humains-en-arabie>.

POUR LA SUITE DES CHOSES

La dernière année se sera largement déroulée sous le signe de la pandémie. La vie des milliards d'habitants à travers le monde aura été chamboulée sur tous les plans : économique, social, culturel, environnemental, de la santé, de la sécurité... Certaines personnes, plus que d'autres, auront été particulièrement affectées. Et que ce soit ailleurs dans le monde, ou au Canada et au Québec, ce sont les personnes les plus vulnérables qui ont été les plus touchées, qui ont vu leurs droits humains bafoués.

AU CANADA ET AU QUÉBEC, CE SONT LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES NOIRES OU RACISÉES, DE MÊME QUE LES PERSONNES MIGRANTES QUI COMPTENT PARI MI LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PANDÉMIE. OR, CE SONT AUSSI CES MÊMES PERSONNES QUI SONT ÉGALEMENT LES PLUS TOUCHÉES PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'INACTION DES GOUVERNEMENTS, DE MÊME QUE PAR LA DÉFICIENCE DE NOS PROGRAMMES SOCIAUX ET LA MONTÉE DES IDÉOLOGIES POPULISTES, DES COURANTS HAINEUX ET DE L'EXPRESSION DES FRUSTRATIONS DE LA POPULATION.

Il est temps d'un changement de paradigme dans les relations que les gouvernements du Canada, dont le gouvernement du Québec, entretiennent avec les Autochtones. Des discussions franches menant à une réconciliation véritable avec les Autochtones doivent être entreprises, afin notamment de garantir un avenir meilleur aux Premières nations et aux Inuit face aux changements dramatiques qui s'accroissent

et mettent en péril leurs modes de vie et donc leur subsistance. Les États comme le Canada doivent prendre leurs responsabilités maintenant. C'est ce qui ressort en filigrane de cet Aperçu des droits humains 2022 au Canada.

Dans celui-ci, nous avons dû faire le choix de mettre en lumière les enjeux qui sont apparus les plus criants et sur lesquels nous avons davantage travaillé au cours de l'année écoulée. Il y en aurait bien d'autres que nous aurions pu exposer ici.

Par exemple, les droits humains des femmes sont toujours un enjeu d'actualité au Canada et au Québec, même si de grandes avancées ont été réalisées au cours des 50 dernières décennies. N'empêche, nous assistons à un recul majeur en matière de démocratie et de droits humains partout à travers le monde, et le Canada et le Québec ne font pas exception. Par conséquent, les droits des femmes sont grandement mis à mal, et nous devons rester vigilant-e-s. La pandémie a eu l'effet pervers de reléguer nombre de femmes dans la sphère privée, en raison, entre autres, des fermetures d'école et aussi de la vulnérabilité dans laquelle ont été placées les personnes âgées.

En outre, depuis le mouvement #metoo et tout ce qui continue d'en découler, la multiplication des allégations de violences et autres conduites sexuelles, dans tous les secteurs d'activités et dans tous les milieux sociaux, nous montre à quel point il nous reste du chemin à faire dans ce domaine, et à quel point il sera long et périlleux.

De même, si nous pouvons être fier·e·s des réalisations en matière de droits des personnes 2ELGBTQI+, il n'empêche, là aussi, bien des luttes sont encore à faire. Notamment, du côté des violences et de l'inclusion.

Sur la scène internationale, le Canada n'a pas été le joueur et le leader qu'il avait promis d'être en matière de droits humains, notamment des droits humains des femmes. Bien qu'il se soit doté d'une politique féministe en matière d'aide internationale, on peine à en voir les réalisations concrètes en termes de diplomatie et de politique étrangère. De toute évidence les contrats commerciaux pèsent lourd quand vient le temps d'assumer des prises de position difficiles mais pourtant nécessaires. Entre autres exemples, la réponse du Canada vis-à-vis de la société civile, des défenseur·e·s des droits et des personnes qui ont travaillé pour le Canada au cours des 20 ans de présence canadienne en sol afghan n'est pas à la hauteur, et tôt ou tard, le Canada devra répondre de ce cafouillage sinon de ce manque de courage.

De son côté, en matière de relations internationales le Québec semble se contenter de faire du commerce.

NOUS VIVONS DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS POLARISÉ OÙ LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS HUMAINS SONT ATTAQUÉS, BANALISÉS, REMIS EN QUESTION. C'EST DANGEREUX. LES GOUVERNEMENTS SONT LÀ POUR PROTÉGER LA DÉMOCRATIE ET SES INSTITUTIONS, DE MÊME QU'ASSURER UN ÉTAT DE DROIT. ILS ONT LE DEVOIR DE LES RENFORCER ET NON DE LES EFFRITER.

Alors que la guerre sévit en Europe depuis maintenant six mois, à la suite de l'acte d'agression de la Russie à l'encontre de l'Ukraine, la crise environnementale résultant des changements climatiques induits par les agissements ou l'inaction des États et des entreprises frappe plus que jamais, beaucoup plus rapidement et durement que nous l'avions prévu.

Ainsi, la crise climatique n'est plus un mirage mais une réalité, avec des conséquences terribles sur les droits humains de centaines de milliers de personnes, y compris au Québec et au Canada. Cependant, nos gouvernements continuent d'adopter des politiques et de mettre de l'avant des projets qui ne font qu'accentuer le réchauffement de la planète et donc

son impact sur les droits humains, à commencer par la santé, la sécurité et la vie des populations.

La pandémie et la crise climatique, tout autant que la guerre, créent des situations anxiogènes, rendant incertains les lendemains, ce qui crée des terrains fertiles pour les courants populistes et fascisants. Ces derniers se sont accentués partout sur la planète. Ni le Canada ni le Québec ne sont prémunis contre ces courants. La situation « d'occupation » de la capitale fédérale en février dernier demeure préoccupante, et ne doit pas être envisagée comme un épiphénomène, un cas isolé, bien au contraire.

Des mesures proactives et constructives doivent être mises en place par tous les gouvernements du Canada afin d'apaiser les colères, les frustrations, et les autres sources de mécontentement de la population. Il y a une montée de la haine, et celle-ci doit être contrée, endiguée rapidement. Cela ne doit servir de prétexte ni aux partis politiques ni à aucune autre forme d'organisation et de mouvement pour parvenir à des fins douteuses. Si le filet social est lourdement endommagé, il en va de même du tissu social qui s'effrite de plus en plus.

Nous avons identifié 41 recommandations concrètes. Nous demandons à tous les acteurs clés, responsables de la mise en œuvre, de la protection et de la réalisation des droits humains, d'y répondre adéquatement, avec diligence et le plus grand sens des responsabilités.

Amnistie demande à tous les gouvernements du Canada de faire preuve d'un leadership exemplaire vis-à-vis des grands enjeux que confrontent l'ensemble des sociétés et nations, et que sont la montée des courants populistes et fascisants, dans un contexte mondial polarisé où, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, nous assistons en Europe à l'agression militaire d'un pays contre un autre. Le tout alors que nous sommes entrés dans une ère de crise climatique, qui est sans doute la plus grande épreuve de l'histoire de l'humanité.



France-Isabelle Langlois,
Directrice générale

À PROPOS

Amnistie internationale est un mouvement mondial regroupant plus de dix millions de sympathisant-e-s, de membres et de militant-e-s dans plus de 150 pays et régions, qui font campagne pour mettre un terme à de graves violations des droits humains.

Notre vision est celle d'un monde où chaque personne peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Nous sommes indépendants de toute formation ou idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, et notre financement est assuré principalement par les cotisations de nos membres.

Nous poursuivrons nos efforts jusqu'à ce que chaque personne puisse jouir de tous ses droits. Nous ne nous arrêterons que le jour où tout le monde vivra dans la dignité, où tout le monde pourra se faire entendre, et où plus personne ne subira de torture ou de mise à mort.

Nos membres sont au cœur de tous ces efforts. Ils s'attaquent aux problèmes de droits humains par la rédaction de lettres, par des campagnes de mobilisation en ligne et hors ligne mais également par des manifestations, des veillées et du plaidoyer direct auprès de gens de pouvoir et d'influence.

À l'échelle locale, nationale et mondiale, nous nous rassemblons pour mobiliser l'opinion publique et démontrer la solidarité internationale. Ensemble, nous changeons des vies, des lois et des pratiques.

AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA FRANCOPHONE

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal (Québec) H2X 3V4 1-800-565-9766

amnistie.ca

NOUS SUIVRE :

@AmnistieCA

Amnistie_CanadaFr

Youtube